UNION CONFÉDÉRALE DES MÉDECINS SALARIÉS DE FRANCE Lettre ouverte aux candidat-es à la présidentielle 2022

Pour des engagements portant sur l'exercice de la médecine salariée dans notre système de santé et sur la valorisation de la prévention et de la promotion de la santé : l'Union Confédérale des Médecins Salariés de France s'adresse aux candidat-es à l'élection présidentielle.

Nous attendons du prochain quinquennat un engagement pour la prévention et à la promotion de la santé, enjeux majeurs de santé publique.

L'ensemble des syndicats représentés au sein de l'UCMSF constate que :

- Le système de santé est un système centré sur le curatif, en témoigne la part de la dépense consacrée à la prévention dans la dépense nationale de santé : 5,1 milliards d'euros sur 208 milliards d'euros (en 2019)... Santé au travail, santé des enfants et des jeunes, santé sexuelle, santé des personnes âgées, santé environnementale, autant de champs où les politiques de santé, notamment de prévention, menées ces dernières années restent gravement insuffisantes au regard des besoins de santé publique.
- Le système de santé n'est pas pensé pour une coordination et une coopération efficaces entre les acteurs de la santé, de la prévention et du soin, entre ville et hôpital, entre les différents modes d'exercice en santé.
- L'enseignement de la prévention et de la promotion de la santé est le parent pauvre des études de santé.
- L'absence d'attractivité des statuts, des conditions d'exercice et de la rémunération des médecins salariés exerçant en prévention et en promotion de la santé témoigne du manque de valorisation sociale de la prévention dans notre système de santé.
- L'accroissement des « déserts médicaux » et la répartition désordonnée des médecins et professionnels de santé sur le territoire ne répond plus aux besoins de la population, résultat d'un système de santé de ville qui ne parvient pas à être régulé.

L'UCMSF demande :

La mise en œuvre d'une politique de prévention à hauteur de celle du soin curatif, ce qui signifie que soit élaboré un plan national de santé publique et de promotion de la santé qui se décline du national au local, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Cette politique de promotion de la santé et de prévention doit s'appliquer dès la naissance et tout au long de la vie dans tous les milieux de vie sans rupture dans les parcours.

Ce plan devrait comporter :

L'accroissement de la part consacrée à la prévention et à la promotion de la santé dans la dépense nationale de santé, avec l'objectif d'atteindre au moins 10% de la dépense de santé à la fin du quinquennat, permettant de financer une

authentique stratégie et de décliner de véritables actions de promotion de la santé dans tous les champs de la santé et sur tous les territoires.

- ▶ Le développement de la formation à la santé publique et la prévention dans les études de santé, en particulier celles des médecins, en valorisant les thématiques de santé individuelle et collective : protection maternelle et infantile (PMI), santé scolaire, santé au travail, centres de santé, politique nationale et locale de santé publique (MISP)..., et comportant un stage obligatoire dans un de ces secteurs lors du 3ème cycle.
- ▶ La prise en compte des facteurs environnementaux de la santé dans la détermination et la mise en œuvre des politiques de santé, et tout particulièrement de prévention.
- L'intégration des acteurs de santé publique, de prévention et de promotion de la santé, dans les nouvelles organisations facilitant la coopération entre professionnels de santé (Dispositifs d'Appui à la Coordination, réseaux de santé, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé ...), qu'ils soient salariés ou libéraux, dans le sens de l'intérêt général et de la continuité des soins et non des corporations et des lobbies.
- ▶ Un plan de développement des structures de médecine salariée (centres de santé, centres de PMI, centres de médecine scolaire...) publiques ou associatives participant à la lutte contre la désertification médicale et à la régulation de l'accès aux soins préventifs et curatifs pour tous, notamment en rural et en périphérie des grandes métropoles.
- ▶ La participation des médecins de santé publique, de prévention et de promotion de la santé, au développement de l'E-santé, pour une adéquation des outils aux pratiques, dans le respect absolu de la confidentialité et des droits des patients au respect de leur vie privée.
- ▶ La création d'un cadre statutaire commun aux médecins praticiens salariés non hospitaliers comparable au statut rénové de praticien hospitalier en termes de rémunération, concernant les médecins exerçant des missions du domaine de la santé publique et de la promotion de la santé, des soins préventifs et/ou curatifs, d'inspection ou de contrôle, de la médecine sociale et de la protection sociale, au sein notamment des services ministériels et des ARS, de PMI, de santé en faveur des élèves, des centres de santé, de santé au travail, de sécurité sociale,...
- La revalorisation en conséquence des rémunérations des médecins salariés non hospitaliers acteurs des soins préventifs ou curatifs, de la santé publique et de la promotion de la santé, au niveau de la grille indiciaire des praticiens hospitaliers.
- ▶ Pour chaque médecin salarié non hospitalier, une organisation et un financement adéquat du Développement Professionnel Continu (DPC) à hauteur de ses besoins et de ses missions.
- ▶ Le droit concernant les médecins ayant perdu leur qualification initiale (médecine générale, pédiatrie...), du fait de n'avoir exercé que des activités de prévention et de promotion de la santé à accéder à une certification dans leur domaine d'exercice.

Nous réaffirmons sans ambiguïté notre attachement à un haut niveau de protection sociale, de droit aux soins et à la prévention et d'assurance maladie pour tous.tes.